

Séance du 05 SEPTEMBRE 2018

Membres en exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	1

DCM N° 51/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20180905-DE201851DIA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2018

Publication : 07/09/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-HUIT**
le **05 SEPTEMBRE à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 28 août 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WEBER Hélène, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel**

Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel et WALCZAK Franck,**

Pouvoir(s) : MACCARIO Fabrice à LERDA Serge ; WALCZAK Franck à TRUCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que certaines délégations lui ont été accordées pour la durée du mandat, notamment la décision d'exercer ou non au nom de la commune les droits de préemption urbain, dont la commune est titulaire, sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

---- Certaines déclarations d'intention d'aliéner intéressant des parcelles appartenant à Monsieur le Maire ou à sa belle famille, il demande que le premier adjoint soit délégué pour toutes les décisions le concernant.

---- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- ❖ **DÉCIDE** de déléguer à **Monsieur le 1^{er} adjoint** l'exercice du droit de préemption urbain dont la commune est titulaire sur toutes les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a un intérêt.

--- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

René AVINENS

